

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD87

présenté par
Mme Brulebois, rapporteure

ARTICLE 34

Modifier ainsi l'alinéa 13 :

1° Substituer aux mots :

« Les sanctions encourues »,

les mots :

« Le prononcé d'une sanction » ;

2° En conséquence, substituer au mot :

« sont »,

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle (cf. alinéa 24)